



Ordre des  
hygiénistes dentaires  
du Québec

# MOTS D'ORDRE

Février 2014

*Cette publication  
est offerte gratuitement.*

- 1 Mot de la directrice générale

---

- 2 Rappel prix Sylvie-de-Grandmont

---

- 3 Mot de la secrétaire de l'Ordre

---

- 4 Accès à la section membre!

---

- 5 Programme de surveillance générale 2014-2015

---

- 6 Prix Mérite du CIQ

---

- 7 Avis Exercice illégal

---

- 8 Bienvenue aux nouveaux membres

---

## Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

1155, rue University, bureau 1212  
Montréal (Québec) H3B 3A7  
www.ohdq.com

Tél. : 514 284-7639  
1 800 361-2996  
Télec. : 514 284-3147

PP: 40009269  
Retourner toute correspondance  
ne pouvant être livrée au Canada à :

**OHdq**  
1155, rue University, bureau 1212  
Montréal (Québec) H3B 3A7

## Mot de la directrice générale



### ACTIVITÉ D'AVRIL 2014 ET JOURNÉE DE L'HYGIÉNISTE DENTAIRE

Chers membres,

Le mois d'avril pour nous, hygiénistes dentaires, est très significatif puisqu'il est le mois de la santé buccodentaire.

Comme vous le savez, chaque année, l'**OHdq** conçoit un outil éducatif dédié à la population afin de soutenir les hygiénistes dentaires dans leur travail de prévention et d'éducation.

Cette année, la décision du thème nous ramène à nos sources, soit à l'essence même de notre profession : la prévention.

### BIEN CHOISIR ET SOURIRE!

Alors, **Bien choisir et sourire!**, est le titre d'un guide pratique conçu dans le but de guider les Québécois et Québécoises à faire de bons choix en produits d'hygiène buccodentaires personnels.

Dans ce guide, nous parlons de la brosse à dents, des techniques de brossage, des dentifrices, de la soie dentaire et plus encore.

Afin que vous puissiez préparer vos activités de prévention, comme les années passées, vous pourrez consulter ce guide dès le 19 février 2014 sur le site de l'Ordre dans la section **Membres et étudiants**.

Également, avec le présent *Mots d'Ordre*, nous avons inséré un bon de commande pour que vous puissiez vous procurer les quantités suffisantes du guide pour en faire la distribution lors de vos activités.

## Mot de la directrice générale (suite)

### 8 AVRIL 2014 – JOURNÉE DE L'HYGIÉNISTE DENTAIRE

Le 8 avril prochain aura lieu notre 3<sup>e</sup> édition de la *Journée de l'hygiéniste dentaire*.

Cette année, l'**OHDQ** a un kiosque d'information à la Place Ville-Marie de Montréal où pendant toute la journée, nous informerons les gens sur notre profession tout en leur donnant de judicieux conseils sur leur santé buccodentaire.

Si l'intérêt vous pique et vous voulez participer à cette activité, veuillez aviser par courriel madame Agathe Bergeron ([abergeon@ohdq.com](mailto:abergeon@ohdq.com)).

L'activité se passera de 8 h à 18 h et nous avons besoin de bénévoles pour des périodes minimales de trois heures.

Je vous invite à surveiller nos prochaines communications pour connaître le thème de cette journée.

Aussi, pourquoi ne pas profiter de cette excellente occasion, le 8 avril prochain, pour promouvoir la profession d'hygiéniste dentaire à chacun de vos clients?

Je vous remercie à l'avance de votre généreuse participation à ces deux activités et vous souhaite un très beau mois d'avril.

La directrice générale,



Johanne Côté, HD, ASC, Adm.A.

Pour tout commentaire : [jcote@ohdq.com](mailto:jcote@ohdq.com)  
Tél. : 514 284-7639, poste 208

## Rappel prix Sylvie-de-Grandmont

Chers membres,

Le temps des mises en candidature pour le prix **Sylvie-de-Grandmont** est arrivé!

L'Ordre attribue ce prix d'excellence à un hygiéniste dentaire qui s'est distingué par son engagement absolu et par ses réalisations exceptionnelles favorisant le développement de la profession.

Alors, si vous pensez connaître ce collègue exemplaire, dévoué à la cause et que ses actions méritent d'être reconnues, il faut nous le présenter. Le prix **Sylvie-de-Grandmont** est un symbole d'honneur et de reconnaissance. Qui sait, au prochain congrès, ce sera peut-être votre collègue qui sera honoré.

La date limite pour les mises en candidatures pour le prix **Sylvie-de-Grandmont** est le vendredi 25 juillet 2014.

Les formulaires de mise en candidature seront insérés dans l'édition de *L'Explorateur* du mois d'avril 2014.

FAITES PARVENIR LE FORMULAIRE DE MISE  
EN CANDIDATURE ET LE CURRICULUM VITÆ  
AVANT LE **VENDREDI 25 JUILLET 2014**  
à l'adresse suivante :

**Jury de sélection**  
**PRIX SYLVIE-DE-GRANDMONT**  
1155, rue University, bureau 1212  
Montréal (Québec) H3B 3A7

# Mot de la secrétaire de l'Ordre



Chers hygiénistes dentaires,

Il est maintenant le temps de vous inscrire au tableau de l'**OHDQ**. Voici donc quelques informations pertinentes à ce sujet.

## INSCRIPTION AU TABLEAU DES MEMBRES DE L'OHDQ 2014-2015

Depuis le début de février 2014, vous pouvez vous inscrire en ligne sur le site Internet de l'**OHDQ**. Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au lundi **31 mars 2014** pour vous inscrire au tableau de l'**OHDQ** et acquitter les frais de cotisation. Au-delà de cette date, des frais de réinscription de **90 \$** s'ajouteront au montant total de la cotisation.

Les frais d'inscription pour l'**exercice 2014-2015** s'établissent comme suit :

<b>Membre régulier :</b>	<b>Total de 440,31 \$</b>
Cotisation :	360 \$
TPS :	18 \$
TVQ :	35,91 \$
Contribution à l'Office des professions du Québec :	26,40 \$
<b>Membre retraité :</b>	<b>Total de 233,36 \$</b>
Cotisation :	180 \$
TPS :	9 \$
TVQ :	17,96 \$
Contribution à l'Office des professions du Québec :	26,40 \$

## MISE À JOUR DE VOTRE DOSSIER DE MEMBRE

### INSCRIPTION EN LIGNE

Encore cette année, l'**OHDQ** vous encourage à vous inscrire en ligne sur le site Internet de l'Ordre. Cette façon de faire est simple, efficace et sécuritaire. De plus, cette année, vous pouvez décider de postdater votre paiement (au plus tard le 31 mars 2014) par carte de crédit.

La marche à suivre est simple : il vous suffit d'accéder au site Internet de l'**OHDQ** ([www.ohdq.com](http://www.ohdq.com)), cliquer à la section **MEMBRES ET ÉTUDIANTS** et compléter les informations demandées.

### INSCRIPTION PAR LA POSTE

Une fois votre formulaire dûment rempli et signé, ainsi que le mode de paiement choisi (soit par chèque, mandat-poste ou carte de crédit), vous nous le faites parvenir le plus rapidement possible afin d'accélérer le traitement de votre inscription.

Si vous payez par chèque, vous pouvez le postdater au plus tard le **31 mars 2014**. Tout chèque daté du 1<sup>er</sup> avril 2014, ou plus tard vous sera retourné.

La secrétaire de l'Ordre,

Janique Ste-Marie, notaire

**\*\*MESSAGE IMPORTANT\*\***

## Accès à la section membre!

Chers membres,

Comme vous avez pu le constater, l'**OHDQ** a actualisé son site Internet par une refonte complète. Donc, vous êtes obligés de réinitialiser votre mot de passe pour accéder au site amélioré sans oublier que votre nom d'utilisateur est toujours votre numéro permis.

Si vous ne l'avez pas encore fait depuis la mise à jour, voici les étapes à suivre :

- Allez sur le site Web de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (<http://www.ohdq.com>)
- Dans le haut, cliquez sur le menu « Membres et étudiants »
- Cliquez sur le lien « J'ai oublié mon mot de passe. »
- Entrez votre courriel, prénom et nom, comme ceux enregistrés à votre dossier de l'Ordre et cliquez sur le bouton « Soumettre ».

### **A) Si l'information est acceptée, un courriel sera envoyé.**

- Vérifiez votre boîte de réception de courriel. Un courriel contiendra un lien vers une page de réinitialisation du mot de passe.
- Entrez votre nouveau mot de passe et cliquez sur le bouton « Soumettre ».

Félicitations! Votre nouveau mot de passe est actif et vous pouvez désormais accéder au site de l'Ordre en utilisant votre numéro de permis et votre mot de passe.

### **B) Si l'information est refusée, le message d'erreur suivant apparaîtra « L'accès à cette fonctionnalité vous est refusé.»**

Pourquoi obtenez-vous un message d'erreur? Plusieurs raisons peuvent expliquer cette situation. Les principales sont :

- Vous utilisez un courriel différent de celui enregistré à votre dossier à l'Ordre.
- Votre nom ou votre prénom ne sont pas écrits comme à votre dossier à l'Ordre.
- Votre dossier ne vous autorise pas à utiliser le site Web.

Donc, pour vérifier les données inscrites à votre dossier à l'**OHDQ**, ou si vous n'avez pas d'adresse courriel, vous devez communiquer avec madame Nancy Vallée, notre réceptionniste au 514 284-7639, poste 0 ou à l'adresse: [info@ohdq.com](mailto:info@ohdq.com).

Bienvenue sur le site amélioré de l'**OHDQ**!

# Programme de surveillance générale 2014-2015

Lors de la réunion ordinaire du Conseil d'administration du 31 janvier 2014, les administrateurs ont reconduit le programme de surveillance générale pour le prochain exercice.

## I. MANDAT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

- Surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre selon un programme de surveillance générale adopté par le Conseil d'administration.
- Mettre en application de façon uniforme ce programme de surveillance générale qui vise à contribuer au développement professionnel des membres de l'**OHDQ**.

## II. VALEURS ET OBJECTIFS DU COMITÉ

- La protection du public par le maintien d'un haut niveau d'éthique et de professionnalisme des membres de l'Ordre.
- Une approche humaine et valorisante par une méthodologie d'appréciation équitable et valorisante, basée sur l'amélioration continue des pratiques propres aux membres.

## III. OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Assurer la protection du public par l'évaluation de la pratique des membres; en application du programme de surveillance générale déterminé et par inspection particulière sur la compétence, le cas échéant;
- Assurer le maintien de la compétence et de la qualité des actes posés par les membres;
- Favoriser chez le membre, une bonne compréhension du rôle, des devoirs et des obligations d'un professionnel et une bonne maîtrise des lois et règlements qui régissent sa profession;
- Identifier les membres en difficulté et formuler des recommandations au Conseil d'administration, le cas échéant;
- Suggérer des outils ou des programmes de formation continue et professionnelle visant à corriger les faiblesses observées.

## IV. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Offrir au membre visité des moyens de comprendre l'importance de son rôle et de sa compétence pour une meilleure protection du public;
- Élaborer des programmes de surveillance de façon à ce que chaque membre fasse l'objet d'une inspection, tous les cinq ans;
- Effectuer la vérification professionnelle de tout membre dont le retour à la profession s'effectue après une absence de cinq ans ou plus, et ce, au cours de l'année qui suit son retour à la pratique;
- Développer des outils permettant l'autoappréciation et le développement professionnel du membre.

## V. CRITÈRES DE SÉLECTION DES MEMBRES À VISITER

- Détenir un permis de port de titre depuis plus de deux ans;
- Avoir reçu sa dernière visite de vérification professionnelle il y a cinq ans;
- Effectuer un retour à la profession après une absence de cinq ans ou plus.

## VI. MÉTHODE DE SÉLECTION DES MEMBRES

Par région, selon le code postal.

## Prix Mérite du CIQ

**Le Mérite du CIQ constitue une reconnaissance de prestige pour le professionnel à qui il est accordé.**

C'est un prix décerné par le *Conseil interprofessionnel du Québec* (CIQ) sur recommandation des ordres professionnels et remis à un de leurs membres qui s'est distingué au service de sa profession et de son ordre professionnel, selon les critères de sélection suivants :

- son dévouement en tant que membre du Conseil d'administration, du Comité exécutif ou des comités de l'Ordre ou du CIQ;
- sa contribution au développement de sa profession au sein du système professionnel québécois;
- son action remarquable touchant la gestion, la mise en place de structures et le développement de son ordre.

Un seul **Mérite du CIQ** est remis par ordre professionnel. Le nom du gagnant sera dévoilé à notre Congrès 2014.

### PRÉSENTATION DE CANDIDATURE

Pour chaque candidature, vous devez soumettre :

- Une lettre de présentation du ou de la candidate (une page maximum)
- Un curriculum vitæ succinct (une page maximum)

Toute candidature ne respectant pas ces exigences sera retournée. La date limite pour la réception des documents est le **30 avril 2014**.

Le Conseil d'administration fera ensuite une recommandation au CIQ.

Vos documents devront être acheminés de la façon suivante :

Madame Élizabeth McDermott  
Prix du Mérite du CIQ  
**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**  
1212-1155, rue University  
Montréal (Québec) H3B 3A7

Par courriel : [emcdermott@ohdq.com](mailto:emcdermott@ohdq.com)  
Par télécopie : 514 284-3147

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec madame Élizabeth McDermott, au 514 284-7639, poste 215 ou sans frais au 1 800 361-2996.

# Avis

## Exercice illégal de la profession d'hygiéniste dentaire

Avis est par la présente donné que **madame Pamela Vilches**, ayant exercé illégalement la profession d'hygiéniste dentaire au 286, de Normandie, Ste-Julie (Québec), dans le district judiciaire de Longueuil, a plaidé coupable le 14 août 2013 aux deux (2) infractions qui lui étaient reprochées et libellées comme suit :

« À Sainte-Julie, le ou vers le 20 mars 2013, alors qu'elle n'était pas détentrice d'un permis d'exercice valide et approprié et qu'elle n'était pas inscrite au tableau de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**, la défenderesse a illégalement exercé des actes de la médecine dentaire, délégués aux hygiénistes dentaires, en procédant à la prise de radiographies des dents de [ ], le tout contrairement aux articles 19 a), 26, 38(1), 38(2)b) et 39 de la *Loi sur les dentistes* (L.R.Q. c. D-3) et à l'article 3 (par. 10 de l'annexe 1) du *Règlement concernant certains actes qui peuvent être posés par les hygiénistes dentaires* (L.R.Q., c. D-3, r. 3.2), commettant ainsi une infraction prévue à l'article 188 du *Code des professions*. »

« À Sainte-Julie, le ou vers le 20 mars 2013, alors qu'elle n'était pas détentrice d'un permis d'exercice valide et approprié et qu'elle n'était pas inscrite au tableau de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**, la défenderesse a illégalement exercé des actes de la médecine dentaire, délégués aux hygiénistes dentaires, en procédant au détartrage des dents de [ ], le tout contrairement aux articles 19a), 26, 38(1), 38(2)b) et 39 de la *Loi sur les dentistes* (L.R.Q. c. D-3) et à l'article 3 (par. 9 de l'Annexe 1) du *Règlement concernant certains actes qui peuvent être posés par les hygiénistes dentaires* (L.R.Q., c. D-3, r. 3.2), commettant ainsi une infraction prévue à l'article 188 du *Code des professions*. »

Le 24 octobre 2013, la Cour du Québec (Chambre criminelle et pénale), dans le dossier de Cour portant le numéro 505-61-123188-138, a imposé à **madame Pamela Vilches** une amende de 3 000 \$. Elle a également été condamnée à payer les frais sur un chef d'infraction.

Cette plainte pour exercice illégal de la profession d'hygiéniste dentaire a été autorisée aux termes de l'article 10 (3) du **Code de procédure pénale** (L.R.Q., c. C-25).

Montréal, le 31 janvier 2014

La secrétaire de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**.



Janique Ste-Marie, notaire

## Bienvenue aux nouveaux membres Comité exécutif du 1<sup>er</sup> novembre 2013, du 13 décembre 2013 et du 24 janvier 2014.

Inscriptions		Réinscriptions	
8428 Pilon	Danelle Anik	7700 Beaudoin	Joanie
8429 Doiron	Nadia	5753 Beaulieu	Anne Marie
8430 Dubreuil	Mélanie	7518 Bergeron	Sabrina
8431 Lehouillier	Alexandra	6374 Berrouard	Catherine
8432 Rotband	Leonardo	2495 Blais	Dominique
	Stoliar	7228 Bossé	Martine
8433 Torres	Ivonne	7606 Boucher	Audrey-Rose
	Cecilia	6500 Cayer	Julie
8434 Villadiego	Katia	6490 Charron	Karine
8435 Dubé	Véronique	6031 Cossette	Cindy
8436 Blais	Maude	5504 Desbiens	Anouk
8437 Cérat	Stéphanie	5282 Drolet	Isabelle
8438 Charron	Vicki	1570 Gautreau	Sylvie
8439 Corneli	Lydia	5625 Gerard	Lysanne
8440 Desmarais	Vicky	6267 Imbeau	Marie-Josée
8441 Falardeau	Sarah	4901 Jacques	Mélanie
8442 Funicelli	Danielle	7362 Jones	Sheena
8443 Gaudet	Karine	4104 Kenton	Carrie
8444 Giroux	Alexandra	6564 Lafrance	Camille
8445 Hébert	Christine	6032 Landry	Véronique
8446 Laframboise	Corinne	4531 Laurin	Nancy
8447 Landry	Karine	5496 Leblanc	Annie
8448 Lapointe	Jacline	6892 Lévesque	Kim
8449 Mayer	Amélie	4779 L'Heureux	Andrée
8450 Pelletier	Marie-Soleil	6675 Lussier	Marie-Eve
8451 Plante	Karianne	5771 Mazzotta	Katia
8452 Savaria	Catherine	4932 Miville	Claudie
8453 Turner-Saleh	Elisabeth	6483 Morin-Jean	Annie
8454 El-Khoury	Mireille	6143 Morneau	Geneviève
8455 Odainic	Aureliu	7860 Murillo	Leidy
8456 Caron	Mélanie		Nathaly
8457 Mudaly	Stacy-Leigh	6676 Ouellet	Laethycia
8458 Larivière- Lacroix	Jessica	6260 Pelchat	Cyndi
8459 Chaïb	Fadila	4895 Pinar	Luca
8460 Corredor	Maria	6392 Poirier	Ariane
	Castillo	5841 Robert	Mélanie
8461 Argutyan	Elena	6394 Roussel	Mélissa
8462 Kolchugina	Marina	3251 Roy	Nathalie
8463 Kerdouci	Samia	5588 Savard	Mireille
		6042 St-Jean	Jessika
		5938 Tanguay	Karine
		7455 Tessier	Jade
		6627 Thibeault	Liza
		7303 Tremblay	Sabrina

### Mots d'Ordre Février 2014

#### RÉVISION

Élizabeth McDermott  
Secrétaire de direction

#### Impression

Imprimerie F.L. Chicoine

#### TIRAGE

6 250 exemplaires

Convention poste publication

No : 40009269

Bibliothèque Nationale  
ISSN 1203-2492